

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 255

8 février 2011

SOMMAIRE

Airline Management Holding S.A.	12213	Loony S.A.	12240
Alocate S.A.	12230	LU-CIX Management	12216
Amerigo S.à r.l.	12218	LU-CIX Management	12216
Aquarius International S.A.	12212	Marexbel S.A.	12210
Bima Investment S.A.	12233	Money Enterprise and Market Holding S.A.	12240
Blue Colors S.A.	12233	MOOR PARK MB 12 Halle-Neustadt S.à r.l.	12211
Blynn S.A.	12206	MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l.	12216
Canberra II	12232	Naadam S.à r.l.	12240
CBM Investment S.A.	12232	Nettoyage Jules Becker	12217
Comgest Asia	12206	Oko Investments	12194
Comgest Europe	12207	Optimum Evolution Real Estate Fund SIF	12217
Constructions Métalliques Arendt SA	12207	P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA	12209
Contender S.A.H.	12217	Piripi Spf S.A.	12218
Deltasteel Group S.A.	12207	Primafina S.A.	12212
Elbis Take-Away S.à r.l.	12232	Profidu S.A.	12230
E.M.P. S.A.	12208	R.A.S. Capital Funding S.à r.l.	12218
Esplanade Ventures S.à r.l.	12215	Roadster Two S.à.r.l.	12212
Farrell S.à r.l.	12208	Saint Christophe S.A.	12222
Fenix Central European S.A.	12211	Salomon S.A.	12214
FIBO Participations S.à r.l.	12208	Saltillo S.A.	12205
Geronimo Investments S.à.r.l.	12209	Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l.	12213
Goldcrest S.à r.l.	12209	Sea-Invest Corporation S.A.	12217
H.C.T. Holding	12210	Seregnon Holding S.A.	12213
Immolux Holding S.A.	12215	SETIP Luxembourg S.à r.l.	12231
Jacinta Lux S.A.	12210	Sparkle S.A.	12223
Jouhoff S.à r.l.	12218	Sygille Sàrl	12240
K.M. Lux Sàrl	12213	Transimmob S.A.	12215
Kugel Immobilière	12231	W.03 Limpach	12231
Kugel Immobilière	12239	W.03 Limpach	12239
La Badiane Sàrl	12208	Wolverine International S.à r.l.	12240
La Comodonna S.A.	12239		
Lafilux	12239		
Le Dao S.à.r.l.	12211		
Link Management Sàrl	12215		
Loony S.A.	12239		

Oko Investments, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.458.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382,

here represented by Mr Geoffrey AREND residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on December 9, 2010 in New York, New York, USA.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name “Oko Investments” (the Company), as a securitisation company subject to the provisions of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the Securitisation Law, as well as these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate purpose.

3.1. The Company has as its purpose the entering into and performance of any and all securitisation transactions permitted under the Securitisation Law and to act as a securitisation vehicle for such transactions.

3.2. The Company may acquire or assume, directly or through another undertaking, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and other assets of any kind (movable, immovable, tangible, intangible) as well as the risks relating to obligations and commitments assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, by issuing securities of any kind, the value, yield or return of which depends on such risks. The acquisition or assumption of such risks may be made by acquiring such claims, receivables and other assets by any means, guaranteeing such obligations and commitments or by the Company committing itself in any other way.

3.3. In connection with its activities as a securitisation company, the Company may (i) acquire, hold and dispose of any participations, rights and interests in and obligations of Luxembourg and foreign companies, whether directly or indirectly, by any means and in any form, (ii) acquire, purchase, subscribe to, transfer, sell, and exchange securities, bonds, notes and other financial instruments of any kind (whether issued by Luxembourg or foreign mutual or other similar funds or undertakings and including exchangeable and convertible securities) as well as receivables, claims, loans or credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) manage, develop and own a portfolio of assets comprising any of the above, in accordance with the relevant issue documentation.

3.4. In connection with its activities as a securitisation company, the Company may (i) borrow in any form, enter into loan agreements, issue notes and bonds of any type, certificates, shares, warrants and debt or equity securities of any kind, (ii) lend the proceeds of any borrowings or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other

companies, (iii) give guarantees and grant pledges, mortgages or any other type of security interests over all or some of its assets.

3.5. With a view to facilitating or achieving its corporate purpose, the Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions and use any techniques and instruments for the efficient managements of investments and the protection against credit, currency exchange, interest rate and other risks.

3.6. The sole manager or the board of managers may create one or more compartments, within the Company (each a Compartment), each Compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company, as further specified in these Articles.

3.7. More generally, the Company may engage in any activity and carry out any transaction which is or may be necessary or useful with a view to achieving its corporate purpose, the above enumeration not being restrictive in any way.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form having a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except as provided in articles 7 and 16 below.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

7.1. The sole manager or the board of managers may create one or more Compartments. A Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or board of managers creating it, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.

7.2. As between shareholders and creditors, a Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company (i) that have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights against or to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the sole manager or the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares relating to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Any Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.

7.5. Where, pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 19 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the sole manager or the board of managers resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

8.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the board of managers.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

10.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

10.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

Art. 11. Representation.

11.1. Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

11.2. Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

11.3. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Company Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

13.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

13.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

13.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

14.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

14.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

14.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

14.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

14.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. General meetings of shareholders relating to a specific Compartment.

15.1. The shareholders of the Company relating to a specific Compartment may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

15.2. The shareholders relating to other Compartments or the shareholders relating to the Company and not related to a specific Compartment may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

15.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of shareholders relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of shareholders of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

16.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law), the sole manager or the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment in accordance with the following.

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the sole manager or the board of managers.

16.4. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of

the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

16.5. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

16.6. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole manager or the board of managers in accordance with the Securitisation Law.

17.2. The sole manager or the board of managers shall determine the number, the remuneration and the term of office of the independent auditors.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

18.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. Special provisions

Art. 20. Article 64 of the Securitisation Law.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to petition for the bankruptcy of the Company and not to request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to seize any assets of the Company, irrespective of whether or not such assets belong to the Compartment in respect of which the shareholder, the investor, the creditor or such other party has invested in or has contractual rights against the Company or another Compartment.

VII. General provisions

Art. 21. Miscellaneous.

21.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

21.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the Company Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

"D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.", prenamed and represented as stated above, subscribes to one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately four thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr. Godfrey ABEL, born on July 2, 1960 in Brixworth, United Kingdom with professional address at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; and

b) "D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.", a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Division of Corporations of Delaware, under number 2965382

2. The following person is appointed as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an indefinite period:

"Ernst & Young S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.", une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 2965382,

ici représentée par Monsieur Geoffrey AREND, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2010 à New York, New York, USA.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Laquelle comparante, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit des statuts d'une société à responsabilité limitée constituée aux termes des présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «Oko Investments» (la Société), en tant que société de titrisation soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation). La société est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la Loi sur la Titrisation, ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces événements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la réalisation et l'exécution de tout type d'opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et d'agir en tant que véhicule de titrisation pour ces transactions.

3.2. La Société peut en particulier prendre ou accepter, directement ou au travers d'une autre entreprise, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, de créances recouvrables, et de toute sorte d'actif (mobilier, immobilier, corporel, incorporel), ainsi que les risques liés aux obligations et engagements supportés par des tiers ou en relation avec tout ou partie des activités de tiers, par l'émission de titres de tout type, dont le montant, le produit et le remboursement font dépendre de tels risques. La prise ou l'acceptation de tels risques peuvent être effectuées en acquérant des créances, créances recouvrables, et autres actifs par tout moyen, garantissant de tels obligations et engagements, ou par la Société s'engageant elle-même de toute autre manière.

3.3. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer de toutes participations, tous droits, tous intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, tant directement qu'indirectement, par tous moyens et sous toutes formes, (ii) acquérir, acheter, souscrire à, céder, vendre, et échanger des titres, obligations, bons et tout autre instrument financier de tout type (tant émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers que par d'autres fonds ou entreprises similaires et incluant des titres échangeables et convertibles), ainsi que des créances recouvrables, créances, prêts ou facilités de crédits et des conventions ou contrats y afférents, et (iii) gérer, développer et posséder un portefeuille d'actifs comprenant tout ce qui précède, conformément à la documentation publiée pertinente.

3.4. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, contracter tout contrat de prêt, émettre obligations et bons de tout type, certificats, actions, warrants et dettes ou tout type de titres de participation, (ii) prêter les produits résultant de tous emprunts ou émettre des titres participatifs en faveur de ses filiales, ses sociétés affiliées, ou de toute autre société, (iii) consentir des garanties, nantir, accorder des hypothèques ou tout autre type de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs.

3.5. En vue de réaliser son objet social ou de faciliter son accomplissement, la Société peut contracter, exécuter et réaliser tout swaps, instruments à terme (futures), produits dérivés, options, rachats, prêt-emprunts de titres et toutes opérations similaires, et employer toutes les techniques et instruments à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux opérations de crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et contre tous les autres risques.

3.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments, au sein de la Société (chacun un Compartiment), chaque compartiment correspondant à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, conformément à ce qu'il est prévu ci-après dans les présents Statuts.

3.7. La Société peut d'une façon générale s'impliquer dans toute activité et effectuer toutes les opérations qui sont ou peuvent être utiles à la réalisation de son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant en aucune façon restrictive.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des articles 7 et 16 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts des droits détenus par les associés survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle ait suffisamment de réserves disponibles à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments. Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.

7.2. Entre associés et créanciers, chaque Compartiment de la société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.

7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.

7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 19 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers d'un compartiment spécifique est requis, les exigences de majorité exposées soit dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant ce Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, sont applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) (ad nutum) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à un ou plusieurs associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant, soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux heures et au lieu indiqués dans un agenda adopté au préalable par le conseil de gérance.

10.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.

10.5 Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 11. Représentation.

11.1. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de tout gérant de la Société.

11.2. Lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

11.3. La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique doivent être inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

13.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires des associés.

13.4. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de votes

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés sur demande émanant des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2. Il sera donné à tous les associés une convocation écrite de toute assemblée générale des associés au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.

14.3. Les assemblées générales extraordinaires des associés seront tenues au lieu et heure indiqués dans la convocation.

14.4. L'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable, si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.

14.5. Un associé peut donner une procuration à un autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé) afin que cette dernière le représente à toute assemblée générale des associés.

14.6. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par une lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

14.8. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 15. Assemblée générale des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

15.1. Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.

15.2. Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.

15.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation d'un tel Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels et Assemblée générale des associés.

16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit préparer un bilan et les compte des pertes et profits, ainsi qu'un inventaire reprenant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (le cas échéant) et des associés à l'égard des tiers.

16.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

16.4. Chaque associé peut examiner l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes, le cas échéant, au siège social de la Société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes ne peuvent être examinés par les associés que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée en vue d'approuver ces documents.

16.5. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du

mois de juin de chaque année à 10.00, à condition que ce jour soit un jour ouvrable à Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

16.6. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit et l'heure indiquée dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des pertes et profits sera approuvé par résolution circulaire ou lors de l'assemblée générale annuelle endéans les six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) désigné par le gérant unique ou le conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le nombre, la rémunération et la durée du mandat de chaque réviseur d'entreprise.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés déterminera les modalités de règlement du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra affecter ce solde au paiement d'un dividende, transférer ce solde sur un compte de réserves ou le reporter.

18.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires démontrent que des profits et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin d'assurer la liquidation et fixera leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Dispositions spéciales

Art. 20. Article 64 de la Loi sur la Titrisation.

20.1. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne pas assigner en faillite la Société et de ne pas requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou procédure de réorganisation contre la Société.

20.2. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne faire saisir aucun actif de la Société, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cet actif appartient au Compartiment dans lequel l'associé, l'investisseur ou le créancier ou cette autre partie a investi ou a des droits contractuels contre la Société ou un autre Compartiment.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Divers.

21.1. Les convocations et communications sont faites, ou il y est renoncé, et les résolutions circulaires sont prouvées par écrit, par télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.

21.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens décrits ci-dessus. Les procurations concernant les réunions du conseil de gérance peuvent également être données selon toutes conditions que le conseil de gérance acceptera.

21.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou électroniques, pourvu que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les exigences légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites.

21.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés, et, sous réserve de toute disposition impérative de la Loi sur les Sociétés, avec tout contrat signé par les associés de temps à autre.

Disposition transitoire

La premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Sur quoi,

“D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, pré-nommée et représentée tel que décrit ci-dessus, souscrit à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 25,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d’un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d’Amérique (USD 25.000,-) se trouve à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Estimation

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à quatre mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l’associé unique, représentant l’intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Godfrey ABEL, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg; et

b) “D. E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C.”, une société constituée selon le droit de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès de la Division des Sociétés du Delaware, sous le numéro 2965382.

2. La personne suivante est nommée comme réviseur d’entreprises de la Société pour une durée indéterminée:

“Ernst & Young S.A.”, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à 7, Parc d’Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

3. Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l’anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15821. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010168784/648.

(100195334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Saltillo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 53.378.

Lors de l’Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d’Administration en date du 17 novembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu’à l’Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d’administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur

- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010168056/18.

(100194915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Blynn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 44.708.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 2 décembre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée révoque avec effet immédiat le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Guilherme BEZERRIL, né à Campinas (Brésil) le 10.10.1950, demeurant à L – 8035 Strassen, 1, Rue des Primevères.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur pour une période de trois ans Monsieur Tom ENGEL, né le 15/09/1979 à Luxembourg et demeurant à L-1948 Luxembourg, 4 Rue Louis XIV.

L'Assemblée renouvelle également pour une période de trois ans les mandats des Administrateurs de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur Ernest HOFFMANN, administrateur et administrateur-délégué, né à Eischen (Luxembourg) le 09.03.1948, demeurant à L – 8355 Garnich, 1, Um Lannestack ;

Monsieur Jean-Claude THOMA, administrateur, né à Luxembourg (Luxembourg) le 16.03.1948, demeurant à L – 8160 Bridel, 14, Rue Mathias Perrang.

Au poste de commissaire aux comptes:

La société EWA REVISION S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010167747/27.

(100194501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 30 novembre 2010

En date du 30 novembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 15 novembre 2010, de Monsieur Jean-François Canton en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration

- d'accepter la démission, avec effet au 15 novembre 2010, de Monsieur Wedig von Gaudecker, en qualité d'Administrateur

- de coopter, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Vincent Strauss, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

- de nommer, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Vincent Strauss, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010167771/20.

(100194465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 30 novembre 2010

En date du 30 novembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 15 novembre 2010, de Monsieur Jean-François Canton en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration
- de coopter, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Arnaud Cosserat, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Jean-François Canton, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 15 novembre 2010, de Monsieur Wedig von Gaudecker, en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Franz Johan Weis, Comgest SA, 17 Square Edouard VII, F - 75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Wedig von Gaudecker, démissionnaire
- de nommer, avec effet au 15 novembre 2010, Monsieur Laurent Dobler en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010167772/24.

(100194466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue à Ettelbruck extraordinairement en date du 16 décembre 2010 à 9.30 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé EWA REVISION S.A. étant venu à expiration, est nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011 la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 43 298, avec siège à L – 8308 Capellen, 83, Pafebruch.

Ettelbruck, le 16 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2010167777/16.

(100194502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Deltasteel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.613.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 2 décembre 2010 que les coordonnées de l'administrateur, M. Nickolas BIZZIO, ont été modifiées comme suit:

- M. Nickolas BIZZIO, né le 27 août 1936, demeurant au 57, Via Campione, CH-6816 Bissone (TI), Suisse.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.AR.L.

Référence de publication: 2010167787/12.

(100194973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

La Badiane Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.623.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001163/9.

(100203722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 48.969.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 17 novembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Serge LADA, demeurant Ancienne Côte d'Eich N° 10, L-1459 Luxembourg, a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Serge LADA aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour E.M.P. S.A.

Référence de publication: 2010167799/15.

(100195002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Farrell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.359.

Cession de parts

En date du 15 décembre 2010, un changement dans l'actionariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

1) LTA Investments Inc., détenant 12.500 parts dans la société ci-haut mentionnée a cédé la totalité de ses parts à Conseil Comptable S.A.

2) Conseil Comptable S.A. a cédé la totalité de ses parts à:

K2H PARTNERS LIMITED, une société constituée selon les lois de chypriotes et enregistrée au Registre de Commerce de Chypre sous le numéro HE 219687, avec siège social au 20, Spyrou Kyprianou, Chapo Central 3rd Floor, 1075 Nicosia, Chypre.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entière des parts est à inscrire comme suit:

K2H PARTNERS LIMITED: 12.500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167815/22.

(100194511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

FIBO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.907.

En date du 16 décembre 2010, Madame Valérie Fisson a cédé 3.000 parts sociales de la société à DENIBO Participations S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 121 694.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour FIBO Participations S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010167824/15.

(100194443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Geronimo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.451.

—
EXTRAIT

Les Résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 9 novembre 2010:

1 – La démission de M. James Gordon, en sa qualité de gérant, a été acceptée.

2 – Le nombre des gérants au sein du Conseil de Gérance a été réduit de deux à un gérant. M. Pavel Volitskiy reste gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167841/15.

(100194500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Goldcrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.158.

—
Suite à la cession du 30 septembre 2010:

La totalité des parts sociales, à savoir 12,500, est détenue par Whittington S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés sous le numéro B 106 750.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour Goldcrest S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010167844/15.

(100194452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

P.A.R.A.D.I.S.O. Trust SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.718.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010

1) Monsieur Benoît NASR a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.

2) Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4) Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

5) Monsieur George MUZINICH a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6) Monsieur Michael LUDWIG a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7) La société anonyme DELOITTE S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

8) Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour P.A.R.A.D.I.S.O. TRUST SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010167992/29.

(100194729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

H.C.T. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.114.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.03.2010 (Rectificatif du dépôt du bilan 2010 déposé le 20.12.2010, N° L100194512) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.
Domiciliaire

Référence de publication: 2010167859/13.

(100194997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Jacinta Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.876.

—
La Convention de Domiciliation conclue en date du 25 avril 2007 entre la Société Anonyme JACINTA LUX S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 3 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010167906/14.

(100194496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Marexbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.397.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue statutairement au siège de la société en date du 7 octobre 2010 à 15.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

- Madame Chantal TROESTLER, administrateur délégué et administrateur, née à Dison (B) le 24/04/1949 et demeurant à B-4020 Liège, 13 Quai Mativa;
- Madame Alexandra VANDERNIEPEN, administrateur, née à Liège (B) le 25/06/1972 et demeurant à B-4000 Liège, 106 Rue du Village;
- Monsieur Jean-François LINTS, administrateur, né à Louvain (B) le 06/12/1961 et demeurant à B-4000 Liège, 106 Rue du Village.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la Société de Révision Charles Ensich «SRE» S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937.

Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Ettelbruck, le 7 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme.

Un administrateur

Référence de publication: 2010167957/25.

(100194503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Fenix Central European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.344.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2011001115/12.

(100203539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Le Dao S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 164, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 153.658.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 décembre 2010

- Mme ZHU Lin, demeurant à L-4450 Belvaux, 87, route d'Escli est démise de sa fonction de gérante technique.
- M. ZHU Feng, demeurant à L-3813 Schifflange, 9, rue Basse est démis de sa fonction de gérant administratif.
- Madame ZHU Lin, susdite est nommée aux fonctions de gérante administrative.
- Monsieur ZHU Feng, susdit est nommé aux fonctions de gérant technique.

La société est engagée par la signature du gérant technique.

Le siège de la société est transféré au 164, rue du Brill L-3898 Foetz.

Foetz, le 7 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010167930/15.

(100194492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

MOOR PARK MB 12 Halle-Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.353.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 novembre 2010

1. Le mandat des gérants:

- a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;
- b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et
- c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2010.

2. Le mandant du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, 13, New-York-Ring est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010167969/22.

(100195015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Aquarius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 25 juin 2010 que: La cooptation de Maître Karine MASTENU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, a été ratifiée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168326/14.

(100194488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Primafina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.092.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 4 novembre 2010

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé:

– d'accepter la démission présentée par deux administrateurs de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Daniel Adam et Monsieur Alain Peigneux, avec effet au 2 novembre 2010.

– de nommer, avec effet au 2 novembre 2010 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, Monsieur Christophe DAVEZAC, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors, France, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B et Monsieur Frédéric SALVADORE, expert-comptable, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B en remplacement des deux administrateurs de catégorie B ayant démissionné.

– de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Primafina S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010168023/22.

(100194490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Roadster Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.400,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.703.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 janvier 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010168043/17.

(100194992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8231 Mamer, 9, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001158/10.

(100203928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Seregnon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 décembre 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEREGNON HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010168092/23.

(100195018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Airline Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.106.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011004101/8.

(110004783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Schmitz & Hoffmann, architectes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 87.021.

Extrait des résolutions des décisions collectives du 10 décembre 2010

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à plusieurs conventions de cession de parts sociales sous seing privé, signée à chaque fois par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société Schmitz & Hoffmann s.à r.l. ayant son siège social à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.021 est désormais réparti comme suit:

1. La société TeO S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de Luxembourg, ici représentée par sa gérante, Madame Tessy Olinger, architecte diplômée, demeurant à L-6940 Niederanven, 161, rte de Trèves	10 parts sociales
2. Monsieur Claude Schmitz, architecte diplômé, demeurant à L-6231 Bech, 21b, Hanner Bra . . . et Madame Danièle Hoffmann, architecte diplômée, demeurant à L-8360 Goetzingen, 5, rue de Nospelt	39 parts sociales 51 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Par ailleurs, les associés décident à l'unanimité de nommer un troisième gérant pour une durée indéterminée en la personne de Madame Tessy Olinger, architecte diplômée, née le 21.09.1980 à Luxembourg et demeurant à L-6940 Niederanven, 161, rte de Trèves.

Ensuite les associés décident à l'unanimité de changer le pouvoir de signature pour engager la société comme suit:

Jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour tout montant dépassant cinquante mille euros (50.000,- EUR), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants sur trois.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

- / - / Pour TeO S.à r.l.

Claude Schmitz / Danièle Hoffmann / Tessy Olinger

Les associés

Référence de publication: 2010168048/33.

(100194521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Salomon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.163.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 novembre 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.252.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A., avec siège social sis au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.563.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

SALOMON S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010168055/35.

(100194903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Transimmob S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.298.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 décembre 2010:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010168135/13.

(100194991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Esplanade Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.870.

—
Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 novembre 2009

En date du 11 novembre 2009, l'assemblée générale constate et autorise le transfert de 1.875 parts sociales entre Monsieur John Lewis BURNLEY demeurant à Lantern Cottage, Weeton Lane, Weeton Leeds, LS17 0AN, UK, et la société CRAFTGLEN LIMITED enregistrée sous le numéro 01777829, ayant son siège social à Windsor House, 5 St Andrews Court, Leeds, West Yorkshire LS3 1JY.

Par conséquent, suite à ce transfert de parts, Monsieur John Lewis BURNLEY ne détient plus de parts sociales et la société CRAFTGLEN LIMITED détient 1.875 parts sociales de la société Esplanade Ventures S.à r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010168342/18.

(100194517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Link Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.879.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001169/9.

(100203468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Immolux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.690.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 11 novembre 2010, la ratification de la cooptation aux fonctions d'administrateur de Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010168364/17.

(100194499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

LU-CIX Management, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 86.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de LU-CIX Management du 29 octobre 2010:

Les membres du conseil d'administration ont pris note de la démission de:

- Madame Mélanie Delannoy en tant que représentant légal de la société Datacenter Luxembourg, membre du comité de direction de LU-CIX Management en charge de la fonction de directrice marketing, avec effet au 29 octobre 2010, et
- Monsieur Jérôme Marie B Wittamer en tant que représentant légal de la société Datacenter Luxembourg, membre du comité de direction de LU-CIX Management en charge de la fonction de directeur financier, avec effet au 29 octobre 2010.

Les membres du conseil d'administration ont pris note qu'à compter du 29 octobre 2010, la société Datacenter Luxembourg, membre du comité de direction de LU-CIX Management en charge de la fonction de directeur financier, est représentée par Monsieur Julien Franck, né le 22 janvier 1980 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelage, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010168370/20.

(100194473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

LU-CIX Management, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg C 86.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de LU-CIX Management du 25 mars 2010:

Les membres du conseil d'administration ont pris note de la démission de Monsieur Claude Jean Daro en tant que représentant légal de la société Cegecom S.A., membre du comité de direction de LU-CIX Management en charge de la fonction de directeur administratif, avec effet au 25 mars 2010.

Les membres du conseil d'administration ont pris note qu'à compter du 25 mars 2010, la société Cegecom S.A., membre du comité de direction de LU-CIX Management en charge de la fonction de directeur administratif, est représentée par Monsieur Didier Wasilewsky, né le 27 avril 1965 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010168371/17.

(100194476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.497.

EXTRAIT

Suite à la cession de 500 parts sociales de la société MVC KOENIGSALLEE GP S.à.r.l par la société VERTIARAMA S.L. avec siège social à Madrid (Espagne) immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro "volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537" à la société RP Complex Holding Sàrl, immatriculée au Registre et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140 248, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 6C, Parc d'Activités Syrdall en date du 26 novembre 2010, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société RP Complex Holding S.à r.l, laquelle détient 500 parts sociales de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168380/16.

(100194515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 octobre 2010

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philippe VAN DE VYVERE, demeurant professionnellement à B-9042 Gand, Skaldenstraat 1;
- Madame Caroline DE POORTER, demeurant professionnellement à B-9042 Gand, Skaldenstraat 1;
- Monsieur Luc VANDEWALLE, demeurant à B-8510 Marke, Gerard Davidstraat, 20;
- La société à responsabilité limitée MARC OOMS, ayant son siège social à B-9000 Gand, Hofbouwlaan, 3, immatriculée au Registre de Commerce belge sous le numéro 0478.085.581, dûment représentée par Monsieur Marc OOMS, demeurant professionnellement à B-9000 Gand, Hofbouwlaan, 3.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010168402/18.

(100194510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Contender S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 32.253.

—
Par la présente, je soussigné, Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de la société anonyme Holding CONTENDER SAH.

Strassen, le 16 décembre 2010.

Monsieur Carlo MEIS.

Référence de publication: 2010169810/11.

(100194920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Nettoyage Jules Becker, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.174.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001196/9.

(100203734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Optimum Evolution Real Estate Fund SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.852.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 8 septembre 2010

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de réélire Messieurs Alberto Matta, Josep Borrell et Enver Buyukarslan en tant qu'administrateurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de PriceWaterhouseCoopers S.a r.l., 400 route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro d'immatriculation B.65477 en tant que réviseurs de la société pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010169830/18.

(100194968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

R.A.S. Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.498.

Il résulte d'un courrier adressé à la société R.A.S. Capital Funding S.à r.l. que la société Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 16 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 DEC. 2010.

Pour: R.A.S. Capital Funding S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni DE BORTOLI / Fabrizio RONDANELLI

Référence de publication: 2010169832/16.

(100194720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Jouhoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4487 Belvaux, 152, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 142.051.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2011001157/12.

(100203555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Amerigo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.539.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011004109/8.

(110004827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Piripi Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.445.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PANEV S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2010;

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

38.052, ici représentée par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elles déclarent constituer:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme de gestion de patrimoine familial (ci après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "PIRIPI Spf S.A.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent douze mille euros (EUR 412.000,-) représenté par quatre mille cent vingt (4.120) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique.

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra en décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et Assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 14h00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les quatre mille cent vingt (4.120) actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Panev S.A.	2.060 actions
2) Pan European Ventures S.A.	2.060 actions
Total:	4.120 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de quatre cent douze mille euros (EUR 412.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et par dérogation se terminera le 31 décembre 2011.

2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200.-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires décident de fixer à trois le nombre des administrateurs et décident en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, né à Meppel (Pays-Bas) le 19 avril 1966 avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56734. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168811/218.

(100195032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Saint Christophe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 novembre 2010

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Franca Di Mario, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Am-

brogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Monsieur Regis Donati, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée nomme également en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Louis Vegas-Pieron, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010169836/29.

(100194917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Sparkle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.427.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

High Wealth Investments International S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, Avenue de la Liberté, 55, R.C.S. Luxembourg number B 154.687.

here represented by Mr Benoît CAILLAUD, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 7th, 2010.

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which its forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "SPARKLE S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of THREE HUNDRED TEN EURO (310.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "sole director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the sole director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the sole director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joined signature of two directors, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the joined signature of board of directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 17.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2011.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the ONE HUNDRED (100) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
 - a) Mr Clive GODFREY, lawyer, born in Courtrai (Belgium) in August 6th, 1954, residing professionally at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,
 - b) Mr Stéphane BIVER, private employee, born in Watermaël Boitsfort (Belgique) in August 2nd, 1968, residing professionally at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,
 - c) Mr Alain NOULLET, private employee, born in Berchem Sainte Agathe (Belgium) in November 23rd, 1960, residing professionally at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:

DATA GRAPHIC S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42.166.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.
- 5.- The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

High Wealth Investments International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, Avenue de la Liberté, 55, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 154.687,

ici représenté par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 décembre 2010, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «SPARKLE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EURO (310,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les CENT (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) M. Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), Avocat à la Cour, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
 - b) M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël Boitsfort (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
 - c) M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S Luxembourg B 42.166.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56451. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168111/369.

(100194550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Profidu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.619.

Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

Pour PROFIDU S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001412/14.

(110000085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Alocate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.204.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Frank INDIGNE, residing 39/376 Nichada Casa, Nichada Thani Village, Soi Samakee, Tambon Bangtalad, Amphur Pakkred, Nonthaburi 11120, Bangkok (Thailand), ici représenté par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Bangkok, le 7 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «ALOCATE S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 55 204, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 11 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euro) en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1279 du 4 septembre 2002.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant Mr Franck INDIGNE, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «ALOCATE S.A.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56731. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167706/45.

(100194562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

SETIP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.591.

Il résulte d'un courrier adressé à la société SETIP Luxembourg S.à r.l. que la société Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 16 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 DEC. 2010.

Pour: SETIP Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Gianni DE BORTOLI / Fabrizio RONDANELLI

Référence de publication: 2010169838/16.

(100194721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Kugel Immobilière, Société à responsabilité limitée,

(anc. W.03 Limpach).

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001161/11.

(100203723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

CBM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 78.000.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 décembre 2010

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Bénédicte ROBAYE, Monique HENSCHEN-HAAS, Raymond HENSCHEN venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

CBM Investment S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010166168/16.

(100193235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Canberra II, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue le 07 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommé comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 07 décembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2010166812/16.

(100193745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Elbis Take-Away S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 141, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.527.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 20 décembre 2010

Première résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Florence GERARD, née à Ottignies/Nivelles (Belgique), le 28 avril 1969, demeurant à L-1953 Luxembourg, 30, rue Abbé François Lascombes comme gérante unique de la société.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur EROGLU Resit, demeurant à 30, rue Abbé François Lascombes, L-1953 Luxembourg, né le 27 août 1967 à Elbistan (Turquie) comme nouveau gérant unique de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010167805/16.

(100194427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Blue Colors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 63.062.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 décembre 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
BLUE COLORS S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2010168333/17.

(100194425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

—
L'an deux mille dix.

Le trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIMA INVESTMENT S.A.», avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.270 (NIN 1997 2225 900),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 2 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 du 7 juin 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2614 du 15 novembre 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Gabriella STEFANUTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier GENOUD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation des comptes arrêtés au 30 novembre 2010.

2.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société, avec pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

3.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, transformation de la société en une société à responsabilité limitée de droit italien, sous condition suspensive: a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

4.- Constatation de la nouvelle teneur des statuts de la société, après son transfert en Italie.

5.- Nomination d'un administrateur unique.

6.- Pouvoir au nouvel administrateur unique d'accomplir l'ensemble des formalités en Italie.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve, après discussion, les comptes arrêtés au 30 novembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution.

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers l'Italie, Via Torino 5/6, 14020 Robella (AT).

L'assemblée décide de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de continuer à opérer conformément au droit italien sous la dénomination de ROBELLA S.r.l., le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni fiscalement ni légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

La réalisation de la clause suspensive sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Italie qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que les statuts de la société, après son transfert en Italie, auront la teneur suivante:

"ALLEGATO A AL N. DI REP. N. PROGR.

STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

1) E' costituita una Società a responsabilità limitata con la denominazione:

ROBELLA S.r.l.

2) La Società ha per oggetto l'esercizio non nei confronti del pubblico delle seguenti attività:

a) l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato alla alienazione, in altre società od enti sia in Italia che all'estero, eventualmente caratterizzato da interventi volti alla riorganizzazione aziendale, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;

b) l'assunzione e la gestione a carattere temporaneo di titoli e partecipazioni purché non caratterizzata da interventi volti alla riorganizzazione aziendale e/o allo sviluppo produttivo, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;

c) la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma a società di capitali facenti parte del Gruppo di appartenenza.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, acquisire presso i soci fondi con o senza obbligo di rimborso, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, e ciò esclusivamente per debiti di Società facenti parte del medesimo Gruppo di appartenenza ed a favore di Istituti Bancari o Intermediari Finanziari iscritti nell'elenco speciale di cui all'art. 107, comma 1 D.lgs 385/1993, il tutto nel rispetto delle vigenti norme di legge.

3) La Società ha sede in Robella.

Il domicilio dei soci per tutti i rapporti con la Società si intende eletto presso l'indirizzo risultante dal libro dei soci.

L'organo amministrativo può istituire e sopprimere ovunque unità locali operative nonché trasferire l'indirizzo della sede sociale nell'ambito del Comune in cui la Società ha sede.

4) La durata della Società è fissata sino al 31 dicembre 2050 può essere prorogata.

Capitale

5) Il capitale è determinato in euro 31.000 (trentunomila).

Con decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, il capitale potrà essere aumentato con esclusione del diritto di opzione per i soci, salvo il diritto di recesso di cui all'art. 2481 bis C.C..

I versamenti sulle quote sono richiesti dall'Amministrazione nei termini e modi che reputa convenienti.

A carico dei soci in ritardo nei versamenti decorre l'interesse in ragione annua del saggio legale fermo il disposto dell'art. 2466 del Codice Civile.

6) Per decisione unanime dei soci la riduzione di capitale ed il rimborso delle quote pagate potrà avvenire mediante assegnazione a singoli soci o gruppi di soci di determinate attività sociali.

Conferimenti - Partecipazioni

7) Previa decisione dei soci possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni di opere o di servizi a favore della Società.

8) Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti, salvo diversa decisione dei soci assunta con la maggioranza del 90% del capitale sociale.

Diritti dei soci

9) La legittimazione all'esercizio dei diritti sociali è subordinata all'iscrizione nel Libro Soci: a tal fine, a cura dell'Organo Amministrativo, viene istituito e conservato il Libro Soci nel quale dovranno essere annotati - nel rispetto delle norme del presente statuto - tutti i trasferimenti o le costituzioni di diritti di godimento o di garanzia sulle partecipazioni dei soci.

I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Previa decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale possono essere attribuiti a singoli soci particolari diritti riguardanti anche l'amministrazione della Società o la distribuzione degli utili.

Tali diritti possono essere modificati con decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, salvo diritto di recesso.

Partecipazioni

10) In caso di pluralità di soci, il trasferimento a qualsiasi titolo sia inter vivos che mortis causa delle partecipazioni a non soci è sottoposto al gradimento degli altri soci che dovrà essere espresso con apposita decisione assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, senza tener conto della partecipazione del socio richiedente il gradimento.

In caso di mancato gradimento l'avente diritto potrà esercitare il diritto di recesso a norma di legge dopo trascorsi due anni dalla costituzione della società o dalla sottoscrizione della partecipazione.

Recesso del socio

11) Il recesso potrà essere esercitato dal socio nei casi previsti dalla legge. Esso dovrà essere esercitato per l'intera quota.

Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione a mezzo raccomandata A.R. all'Amministratore Unico o al Consiglio di Amministrazione.

La raccomandata dovrà essere spedita entro 30 giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel Registro delle Imprese la decisione dei soci o la deliberazione assembleare che legittima il recesso;
- il socio recedente dimostri di essere venuto a conoscenza del fatto, non soggetto ad iscrizione, che legittima il suo diritto di recesso.

Gli Amministratori dovranno comunicare agli altri soci ed annotare senza indugio nel libro soci l'avvenuto ricevimento della comunicazione di recesso.

Il diritto di recesso avrà effetto nei confronti della Società il quindicesimo giorno successivo alla data in cui è stata ricevuta la raccomandata A.R. inviata dal socio recedente a norma del secondo capoverso del presente articolo, salvo quanto previsto dall'ultimo comma dell'art. 2473 C.C.

Decisioni dei soci

12) I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina degli Amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c) la nomina dei Sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale o del Revisore;

- d) le modificazioni dello statuto;
- e) la fusione e la scissione;
- f) l'emissione di titoli di debito;
- g) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- h) la liquidazione della Società e la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione;
- i) la proposta di ammissione a procedure concorsuali.

Le decisioni dei soci sono assunte in assemblea, salvo quanto disposto dall'art. 20 dello statuto.

Diritto di voto

13) Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Il socio moroso (o il socio la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'art. 2466, comma quinto, C.C.) non può partecipare alle decisioni dei soci né percepire utili e la sua quota non viene computata ai fini del calcolo dei quorum costitutivi e deliberativi necessari.

Assemblee

14) L'assemblea rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci.

Essa può essere convocata in Italia e nei Paesi dell'Unione Europea.

15) Le convocazioni delle assemblee sono fatte a cura dell'amministrazione con lettera raccomandata inviata almeno 8 giorni prima dell'adunanza o con avviso a mano, telefax o altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento inviato almeno 5 giorni prima, che dovrà essere restituito da tutti i destinatari entro la data e l'ora stabilite per l'assemblea, in copia sottoscritta per ricevuta con apposta la data di ricevimento.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza, l'elenco delle materie da trattare ed eventuali particolari modalità di collegamento in teleconferenza.

Nell'avviso di convocazione possono essere previste per altri giorni anche successive adunanze, qualora le precedenti vadano deserte.

In mancanza di convocazione, l'assemblea è regolarmente costituita quando sia rappresentato l'intero capitale sociale e partecipino anche per teleconferenza tutti gli Amministratori in carica ed i Sindaci se nominati, oppure quando gli Amministratori o i Sindaci che non partecipano di persona o per teleconferenza all'assemblea, abbiano rilasciato apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione e di non opporsi alla trattazione degli argomenti posti all'ordine del giorno.

16) Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta da altra persona secondo l'art. 2372 C.C. La delega non è ammessa per la partecipazione in teleconferenza.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervento all'assemblea anche per delega.

L'intervento in assemblea può avvenire anche in teleconferenza, salvo espressa diversa disposizione dell'avviso di convocazione, nel rispetto delle seguenti condizioni:

- a) che sia consentito al Presidente dell'assemblea accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti;
- b) che sia consentita una corretta percezione da parte di tutti gli intervenuti dello svolgimento dei lavori assembleari partecipando in tempo reale alla trattazione e alla votazione sugli argomenti all'ordine del giorno.

L'assemblea si tiene nel luogo di convocazione in cui devono trovarsi il Presidente ed il Segretario della seduta.

17) L'assemblea è presieduta dall'Unico Amministratore ovvero dal Presidente del Consiglio, se presenti nel luogo di convocazione, in difetto di che l'assemblea elegge il proprio Presidente.

Il Presidente dell'assemblea esercita i poteri di cui all'art. 2479 bis, quarto comma, C.C..

18) Il Presidente dell'assemblea è assistito da un Segretario anche non socio nominato dall'assemblea.

Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate da verbale redatto a norma dell'art. 2375 C.C., firmato dal Presidente e dal Segretario.

Nei casi di legge ed inoltre quando il Presidente dell'assemblea lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da Notaio.

19) Ove non diversamente previsto dal presente statuto, le deliberazioni dell'assemblea sono valide se assunte col voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale sociale.

Decisioni dei soci in forma non assembleare

20) Ove non si oppongano i soggetti indicati nel quarto comma dell'art. 2479 C.C., possono essere assunte in forma non assembleare le decisioni riguardanti le materie di cui alle lettere a), b) e c) dell'art. 12.

L'eventuale opposizione dovrà essere depositata presso la sede della Società entro il termine previsto dall'ultimo comma.

Nel caso di cui alla lettera a) del precedente art. 12 gli Amministratori possono promuovere le decisioni dei soci sulla base del consenso espresso per iscritto.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione.

Nei casi di cui alle lettere b) e c) del precedente art. 12 gli Amministratori possono promuovere le decisioni dei soci anche mediante consultazione scritta.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dalla data della comunicazione degli Amministratori ai soci o nel diverso termine indicato nel testo della decisione e da tale termine la decisione diverrà efficace se approvata da parte di tanti soci che rappresentino le maggioranze richiamate dal precedente art. 19.

Amministrazione

21) L'Amministrazione della Società può essere affidata ad un Unico Amministratore oppure collegialmente ad un Consiglio composto da tre a cinque membri, anche non soci.

Gli Amministratori durano in carica tre esercizi, salvo che i soci decidano diversamente all'atto della nomina.

Salvo diversa determinazione dei soci, gli Amministratori non sono vincolati dal divieto di cui all'art. 2390 C.C..

22) Ai membri del Consiglio o all'Unico Amministratore spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare al Consiglio o all'Unico Amministratore una indennità annuale.

Consiglio di amministrazione

23) Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il Consiglio elegge tra i suoi membri un Presidente ed eventualmente anche un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza od impedimento, nonché un Segretario anche estraneo.

24) Al Consiglio di Amministrazione si applicano, in quanto compatibili, le disposizioni di cui agli articoli 2381, 2382, 2385, 2386 e 2391 del Codice Civile, salvo diverse disposizioni di statuto.

25) Il Consiglio si raduna sia presso la sede della Società sia altrove, tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta domanda scritta da almeno due dei suoi membri.

26) Il Consiglio viene convocato dal Presidente con lettera inviata a ciascun Amministratore e, se nominati, a ciascun Sindaco effettivo almeno otto giorni prima dell'adunanza, o telefax o posta elettronica inviati almeno cinque giorni prima e, nei casi di urgenza, con telegramma o telefax o posta elettronica da inviarsi almeno un giorno prima.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono presiedute dal Presidente; in caso di sua assenza o impedimento dal Vice Presidente, se nominato, o in difetto dal Consigliere anziano per età.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervenga anche per teleconferenza la maggioranza dei Consiglieri in carica e dei Sindaci effettivi, se nominati, tutti gli aventi diritto ad intervenire siano stati preventivamente informati della riunione ed i partecipanti siano sufficientemente informati sugli argomenti da trattare.

27) Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede la presenza anche per teleconferenza della maggioranza dei suoi membri in carica.

L'intervento alle riunioni del Consiglio di Amministrazione in teleconferenza può avvenire a condizione che gli aventi diritto possano essere identificati, sia loro consentito di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti e di essere compiutamente informati.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei partecipanti.

Qualora non sia stato nominato un Collegio Sindacale, le decisioni del Consiglio di Amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto dalla maggioranza degli Amministratori in carica.

In tale caso dai documenti sottoscritti dagli Amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso allo stesso.

Delle deliberazioni del Consiglio si fa constare con verbale firmato dal Presidente e dal Segretario della seduta, cui dovranno essere allegati i documenti comprovanti il consenso espresso ai sensi del precedente comma.

28) Il Consiglio è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza eccezione di sorta ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per lo svolgimento di tutte le attività costituenti l'oggetto sociale o strumentali allo stesso, esclusi soltanto quelli che la legge od il presente statuto riservano alla decisione dei soci.

29) Qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la maggioranza degli Amministratori, si intende scaduto l'intero Consiglio e deve convocarsi senza ritardo l'assemblea per la nomina di tutti gli Amministratori.

Unico amministratore

30) L'Amministratore Unico è investito, per la gestione della Società, di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione che per statuto spettano al Consiglio di Amministrazione.

Firma e rappresentanza sociale

31) All'Unico Amministratore ovvero al Presidente del Consiglio od a chi ne fa le veci è attribuita la rappresentanza generale della Società.

Il Presidente del Consiglio potrà dare esecuzione a tutte le deliberazioni del Consiglio ogni qualvolta non siano deliberato diversamente.

32) Il Consiglio può nominare tra i suoi membri uno o più Amministratori Delegati o conferire speciali incarichi a singoli Amministratori, anche con facoltà di delega, fissandone le attribuzioni e retribuzioni a norma di legge, nonché le eventuali cauzioni.

Qualora il Consiglio non determini le attribuzioni del o degli Amministratori Delegati, essi hanno con firma libera la rappresentanza generale della Società a norma dell'art. 2475 bis Codice Civile.

L'Unico Amministratore, il Consiglio o l'Amministratore a ciò delegato possono nominare direttori, nonché istitori, procuratori ad negotia e mandatari in genere conferendo loro la rappresentanza della Società per determinati atti o categorie di atti, anche con facoltà di delega.

Collegio sindacale e controllo legale dei conti

33) Il Collegio Sindacale, ove nominato, è composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti.

Nei casi previsti dalla legge il Collegio Sindacale esercita il controllo contabile, salvo diversa decisione dei soci che nomini un revisore contabile o una società di revisione.

Al di fuori dei casi di legge, i soci possono affidare il controllo legale dei conti al Collegio Sindacale oppure al revisore.

Al Collegio Sindacale e al revisore si applicano le disposizioni in tema di società per azioni.

Le riunioni del Collegio Sindacale possono svolgersi anche per teleconferenza a condizione che gli aventi diritto possano essere identificati, sia loro consentito di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti e di essere compiutamente informati.

Bilancio ed utili

34) Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Il Consiglio, ovvero l'Unico Amministratore, procede alla formazione del bilancio di esercizio a norma di legge e lo sottopone all'approvazione dei soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Nell'ipotesi di cui all'art. 2364, secondo comma, C.C., l'approvazione del bilancio potrà avvenire entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

35) Gli utili netti, dopo prelevata una somma non inferiore al 5% per la riserva legale, fino al limite di legge, vengono attribuiti al capitale salvo che i soci deliberino degli speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione, oppure dispongano di rinviarli in tutto od in parte ai successivi esercizi.

36) Il pagamento degli utili è effettuato presso le Casse designate dall'Amministrazione a decorrere dal giorno annualmente fissato dall'Amministrazione stessa.

37) Gli utili non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, vanno prescritti a favore della Società.

Scioglimento

38) Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'assemblea stabilisce i criteri e le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

Monsieur Franco MASSA, retraité, demeurant à Cocconato (AT), Via San Carlo 16, Cap 14023 (Italie).

Sixième résolution.

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Franco MASSA, prénommé, en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des sociétés italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Déclaration

L'incidence fiscale du transfert du siège social de la société vers l'Italie est du ressort des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. GENOUD, G. STEFANUTTI, C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167742/318.

(100194298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

**Kugel Immobilière, Société à responsabilité limitée,
(anc. W.03 Limpach).**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001162/11.

(100203724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

La Comodonna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.358.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

28/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001164/10.

(100203862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Lafilux, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001165/10.

(100203867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Loony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 86.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001170/10.

(100203507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Naadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011001192/13.

(100203625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Loony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 86.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001171/10.

(100203508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Money Enterprise and Market Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 142.666.

Le bilan approuvé au 21 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011001188/10.

(100203659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Wolverine International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 89.115.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007174/10.

(110006523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Syille Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011007157/10.

(110006604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.